

DEPARTEMENT DU RHONE

ARRONDISSEMENT DE
VILLEFRANCHE

CANTON DE THIZY

COMMUNE DE COURS

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES

CIRCULATION – TRAVAUX DE TAILLE DE HAIE

523 CHEMIN DES TERRES

N°2025/375

Le Maire de la Commune de COURS (69470),
VU, le Code Général des Collectivités Territoriales articles L.2212-2 et suivants,
VU, le Code Pénal,
VU, le Code de la Route articles L.411.1, L.411-6, R.411-8 et R.411-26
VU, le Code de Voirie Routière article L.113-1,
VU, la demande de Monsieur BELINHA Bruno,
Considérant que, pour effectuer des travaux de taille de haie 523 Chemin des Terres,
il y a lieu de réglementer la circulation afin d'éviter tout risque d'accident,

ARRETE :

ARTICLE 1°/- Le **Samedi 15 Novembre 2025, à partir de 08 heures 30 et jusqu'à 12 heures 00**, pour des travaux de taille de haie, effectués par Monsieur BELINHA Bruno, la circulation sera réglementée de la façon suivante Chemin des Terres :

- **Circulation interdite à tous véhicules Chemin des Terres, dans la portion comprise entre l'impasse des Labours et la Route du Cergne.**

ARTICLE 2°/- la signalisation sera assurée, conformément aux prescriptions sur la signalisation routière, par les services techniques de la commune.

ARTICLE 3°/- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, le Policier Municipal et Mr BELINHA sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4°/- Le présent arrêté sera publié et affiché par les soins de la Commune de COURS.

Fait à COURS, le treize novembre deux mil vingt-cinq.



Le Maire,

Patrice VERCHERE

Po B. KRAEUTLER Adjoint